

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **MERCREDI 2 JUILLET 2025**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni le mercredi 2 juillet 2025, à la mairie, à 18h30, sous la présidence du Maire.

Présents : Alexis Manac'h, Marie Noëlle Jaffré, Marie-Thérèse Laurent, Dominique Coadour, Gilbert Berrou, Youenn Boudier, Sylvain Charbonnier, Valérie Jouan, Patrice Guillet.

Absente : Chantal Cloître.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Laurent.

Approbation de l'ordre du jour proposé et signature du compte rendu de la séance du 12/05/2025.

1. Point sur les travaux

- Espace Guillou

La commande de béton désactivé du 19 juin n'a pas été prise en compte, ce qui retarde l'achèvement des travaux.

Le marquage au sol reste aussi à effectuer.

- Eclairage public

Les mâts ont été livrés. Début des travaux programmés mi-juillet 2025.

- WC publics

Le complément de carrelage sera fait en septembre.

- Hangars communaux

Les travaux prévus par l'entreprise BTR sur le hangar communal ont été réalisés (bardage, porte, traitements).

Le traitement et le renforcement de la charpente sur le hangar « Hourmant » seront réalisés la semaine prochaine.

2. Finalisation de divers projets

- Le Maire présente au conseil une étude réalisée par l'entreprise Sygma System qui porte sur l'amélioration de la signalétique dans le bourg, le maire et 2 adjoints ayant déjà travaillé sur ce projet.

Le montant du devis est de 13 232,49 euros HT soit 15 878,99 euros TTC.

Après en avoir longuement discuté, le Conseil, à l'unanimité, demande que l'entreprise Sygma Système tienne compte des rectificatifs proposés (couleur des lames, des poteaux et des mâts, suppression des panneaux indiquant les villages) et réactualise son devis.

- Abords de l'église

Le Maire présente au conseil 2 devis de maîtrise d'oeuvre pour la réfection des abords de l'église :

L'entreprise ONESIME pour un montant de 8 625 euros HT soit 10 350 euros TTC.

L'entreprise Cità terra pour un montant de 6 360 euros TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise Cità Terra pour assurer cette maîtrise d'oeuvre.

- Achat de matériel

Le Maire fait part au Conseil du projet d'achat d'un tracteur. Il indique que des devis sont en cours et annonce une fourchette de prix de l'ordre de 110 à 120 000 euros TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à continuer les demandes de devis et accepte cette fourchette de prix.

3. Délibération modificative

Le Maire fait part au Conseil d'une erreur dans le devis de l'entreprise Colas pour les travaux de voirie de Bellevue. Le montant du devis à prendre en compte est de 77 999,52 euros TTC contre 80 547,24 euros TTC pour le devis antérieur, soit un différentiel en moins value de 2 547,72 euros.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette modification et valide le nouveau devis.

4. Future recomposition du Conseil Communautaire

Le Maire indique au Conseil que pour la prochaine mandature 2026/2032, la règle de droit commun fixe à 25 le nombre de conseillers communautaires pour MAC.

Cependant, les communes membres de Monts d'Arrée communauté peuvent choisir d'y déroger via un accord local pour lequel il leur appartient de délibérer avant le 30 août 2025. Si ce dernier est adopté par accord des conseils municipaux suivant une majorité qualifiée, il permettrait de conserver le nombre actuel de 31 conseillers, dont deux pour Brennilis.

A l'unanimité, le conseil vote pour l'application de l'accord local.

5. Cession de terrain

Le Maire fait part au conseil d'un courrier de Mr Patrick Cam par lequel il sollicite la collectivité pour l'acquisition d'une « bande de terrain » communal (1620 m²) entourant sa propriété (parcelles B.1334 et B.1332) située sur le parc d'entreprises de Brennilis. Cette demande est motivée pour permettre la sécurisation d'un bâtiment existant (ex GR8) par la pose d'une clôture tout en lui ménageant une facilité d'accessibilité et de manœuvre par divers engins. Un projet de plan par un géomètre a été présenté aux élus .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accéder à cette cession au tarif habituellement pratiqué de 2€/m² et sous réserve :

-De faire figurer sur l'acte notarié l'existence de servitudes éventuelles.

-D'une totale prise en charge par le demandeur des frais inhérents à cette opération.

6. Questions diverses

- **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

Marie-Noëlle Jaffré présente au Conseil 3 devis :

- le 1^{er} devis pour un montant de 4 969,20 € TTC

- le 2ème devis pour un montant de 5 490,24 € TTC+250 € HT par an de maintenance mais ne comprend pas la cantine.
- le 3ème devis pour un montant de 3 480 € TTC+576 € TTC par an de maintenance

Sur les conseils du gendarme référent pour notre secteur, le 1er devis est écarté, le système étant un système filaire

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attendre le complément du 2ème devis.

- **Lotissement Ker Elez**

Le Maire fait part au conseil d'une demande cosignée de l'ensemble des colotis de la cité Ker Elez souhaitant céder à la collectivité les 5 parcelles (C.1488, 1489, 1490, 1491, 1492, 1496) constitutives de la voirie de leur lotissement, et ce, en contre partie d'une prise en charge de son entretien par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accède à cette demande, et autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette opération, sachant que les frais de procédure seront cofinancés par les demandeurs.

- **Renouvellement de contrats**

Le Maire propose au Conseil le renouvellement de 2 adhésions :

- CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement) : 75 € TTC ?
- MERVENT (Initiation au breton à l'école) 1 800 € dont 750 € à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil décide de leur reconduction pour les montants indiqués.

- **Réorganisation de la Brigade Territoriale des Monts d'Arrée**

Le Maire informe le Conseil que désormais la brigade mobile ne tiendra plus de permanence à la mairie de Brennilis et de Loqueffret.

Les habitants devront à l'avenir s'adresser soit à la permanence de La Feuillée soit à celle de Brasparts.

- **Location**

Le Maire fait part au Conseil d'une demande de location pour le logement de l'école dernièrement occupé par les infirmières suite à un dégât des eaux au cabinet médical.

A l'unanimité le conseil décide de ne pas louer cet appartement pour le réserver à un relogement d'urgence éventuel et/ou en rapport avec l'actuel recrutement en cours de médecins par notre partenaire Alv'héol.

- **ADMR**

Une adjointe s'est rendue le 24 juin dernier à l'Assemblée générale de l'ADMR à Brasparts.

Elle indique que, suite à la liquidation judiciaire de l'ADMR de Huelgoat, les communes de Brennilis et Botmeur sont rattachées à l'ADMR de Brasparts.

14 personnes sont ainsi aidées sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.